

# Directive playoff Saison 2015/16

## (Directive en complément du mode 2015/16)

### 1. Généralités pour toutes les catégories, resp. tous les matches

#### Mode

Les modes des ligues ainsi que les « paires d'équipes » peuvent être consultés dans la directive « Modes matches période 2014/15 ».

#### Réglementation Droit de jouer à domicile

Sur accord écrit entre les deux clubs, le droit de jouer à domicile peut être échangé pour les deux premiers matches.

#### Jours de matches, coups d'envoi

L'équipe organisatrice fixe la date du match en respectant la fourchette des dates dans le calendrier)

#### Jours de match

Pendant la semaine : mardi, mercredi, jeudi

Week end : vendredi, samedi, dimanche

Les matches du samedi peuvent être disputés le vendredi

Si un match du samedi est avancé au vendredi, celui du dimanche pourra se disputer le samedi.

#### Coup d'envoi

Pendant la semaine

Mardi à jeudi : 20h00 (uniquement Ligue nationale)

Week end

Vendredi 19h00 – 21h00

Samedi 10h00 – 21h00

Dimanche 10h00 – 20h00 (Juniors U18 et U16 uniquement à partir de 18h00)

#### Annnonce des dates de matches

Tous les candidats playoff sont exhortés à faire une demande de réservation de salle auprès des communes, des offices de sports, etc. dès qu'ils peuvent.

Disposition majeure : les modifications à court terme (renvois de matches) sont exclues par principe !

Les clubs sont priés d'annoncer sur le portail de swiss unihockey les dates déjà fixées sur la base du classement de leurs équipes dans les délais prescrits.

Se reporter au document « Inscription dates des matches playoffs Saison 2014/15 ».

Toutefois, si pour des raisons de force majeure, des modifications s'avéraient incontournables, elles devraient être communiquées immédiatement au secrétariat de swiss unihockey (RdM art. 1.24.4).

#### Temps de jeu

Pour tous les matches playoffs et playouts, se reporter au paragraphe 2 du RdM ainsi qu'à la directive « Temps de jeu ».

Si aucune n'est marquée pendant la prolongation avec temps mort, il y aura tir de penalty selon la règle de jeu à l'art. 2.4.

## 2. Conditions-cadres

Pour tous les matches de Ligue nationale, le « Complément à la directive playoffs pour la Ligue nationale » selon la décision du comité Ligue nationale fait foi.

Les points mentionnés ci-après sont valables pour toutes les séries et tous les matches s'il n'y a pas de mention spéciale.

### **Annnonce des résultats**

L'annonce des résultats se fait selon la directive d'annonce des résultats 2014/15.

### **Terrain**

Les mesures du terrain et le marquage doivent être conformes aux règlements IFF (pour Petit terrain, les règlements de swiss unihockey).

L'organisateur est responsable de ce que la zone de chute de 50 cm soit toujours respectée. Seuls les participants impliqués directement dans le jeu ainsi que les juges de ligne sont autorisés à pénétrer dans cette zone. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de prévoir une distance minimale de 120cm entre le premier rang des spectateurs et la bande.

### **Secrétariat des matches**

Le secrétariat des matches doit être placé selon les règlements de l'IFF et de swiss unihockey. Il faut ainsi veiller à ce que le secrétariat des matches et les bancs des pénalités soient placés de façon à ce que le public n'exerce pas une influence quelconque.

Les exigences en infrastructures pour le secrétariat des matches sont précisées dans les dispositions de l'association nationale et de l'association internationale.

Les membres du secrétariat des matches (secrétaire de match, chronométreur, speaker et juges de ligne) sont mis à disposition par l'organisateur. swiss unihockey se réserve le droit d'envoyer un fonctionnaire officiel de la CA ou de la CT comme coach ou superviseur du secrétariat des matches. Le secrétariat des matches doit suivre ses instructions.

Si swiss unihockey constate des irrégularités dans le travail du secrétariat des matches, il se réserve le droit de remplacer les membres de ce secrétariat des matches par un pool neutre aux dépens de l'organisateur (dédommagement selon le Règlement TTA – dédommagement des arbitres). Les membres du secrétariat des matches doivent soutenir le pool neutre dans son travail.

### **Vestiaires**

Par équipe, au moins un vestiaire avec douches est obligatoire. Éviter que le vestiaire de l'équipe adverse soit à proximité. Les vestiaires doivent pouvoir être fermés à clé ; dans ce cas, les clés sont remises automatiquement aux coaches des équipes respectives.

Les arbitres doivent avoir aussi leur propre vestiaire avec douches. Le vestiaire doit pouvoir être fermé à clé et les clés sont alors remises automatiquement aux arbitres.

### **Service sanitaire**

Il faut une pièce séparée avec l'infrastructure nécessaire et du personnel qualifié qui pourra donner les premiers secours si le cas se présente et assurera des soins sanitaires d'ordre général.

### **Restauration**

Selon les contrats en vigueur avec les sponsors de l'association, il faut tenir compte de leurs marques dans le choix des produits.

La restauration doit être installée si possible hors de la halle. La restauration installée dans la halle ne devra pas déranger le déroulement normal des matches.

Les stands installés dans la halle ne doivent pas déranger le déroulement des matches.

### **Sécurité**

La sécurité des spectateurs, des fonctionnaires, des joueurs et joueuses et autres personnes présentes doit être assurée en tout temps par le club organisateur (se tenir aux prescriptions des autorités et des pompiers).

### **Pauses /divertissements pendant les pauses**

Les pauses sont également réglées dans la directive RdMD3

Pendant les pauses, des divertissements peuvent avoir lieu pour autant qu'ils ne dérangent le déroulement ordinaire du jeu. Si de tels divertissements qui sont organisés par l'organisateur se déroulent sur le terrain, les buts doivent être remisés dans les coins du terrain pour que les arbitres puissent contrôler qu'ils sont conformes.

### **Remise des coupes, des médailles et autres distinctions de swiss unihockey**

Il convient de se tenir aux directives du secrétariat de swiss unihockey pour garantir une cérémonie dans les bonnes formes. Ces lignes conductrices sont communiquées avant les matches.

### **Billet pour observateurs**

Une place assise doit être réservée pour l'observateur (contrôle des arbitres) à chaque match ; cette place doit être choisie pour que l'observateur ait une bonne vue d'ensemble du terrain.

### **Divers**

Les directives et règlements officiels de swiss unihockey sont appliqués dans tous les cas qui ne figurent pas explicitement dans ce document.

Cette directive a été publiée par le comité compétent de swiss unihockey le 09 janvier 2015.

**swiss unihockey**  
Commission technique

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Wullschleger".

Beat Wullschleger